

Conseil Municipal du 7 décembre 2020

FINANCES

Après différents échanges, le Conseil Municipal valide les différents points ci-dessous :

- * Versement d'un acompte de 30 000 € dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de BODILIS. Le solde interviendra à la suite de la réunion avec la direction de l'école et les associations des parents d'élèves.
- * Versement d'un acompte de 10 000 € au CLSH au titre de l'année 2021.
- * Produit des amendes de police : La Commune a perçu au titre de la répartition du produit des amendes de police la somme de 3 343,20 €.
- * Revalorisation du loyer des appartements situés au 18 rue Notre Dame à hauteur de 302,13 € et 293,85 €.
- * Remplacement du mobilier de la salle du Conseil Municipal afin de faciliter l'aménagement de la salle lors de l'organisation des cérémonies (*mariage, baptême, ...*) à l'étage pour un montant HT de 6 700,78 €.

DETR : Un dossier sera déposé en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de la DETR, pour le projet de restauration du complexe vestiaires – buvette – club house au terrain de football intégrant la mise aux normes de l'installation d'assainissement semi collective pour un projet total estimé à 405 780 €.

Orientations budgétaires : M. le Maire fait un point sur les finances et particulièrement sur les investissements à venir en 2021. Les projets sont les suivants : Réhabilitation du complexe au terrain de football, réhabilitation du réseau d'assainissement du complexe intégrant la Maison Pour Tous et l'atelier communal, poursuite des travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame, travaux de finition du lotissement du Petit Bois (*voirie définitive et aménagement paysager*), programme voirie annuel, réfection partielle de la toiture du 18 rue Notre Dame, remplacement du tracteur tondeuse et réflexion sur le devenir de la propriété QUERAN.

Autorisation d'engagement des crédits d'investissement 2021 : Pouvoir est donné au Maire de mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2020.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Restauration du chœur et des retables de l'Eglise Notre Dame : Une réunion en atelier s'est tenue le 26 novembre dernier au sein de l'entreprise CoRéum en présence de Mme LE BEC. Un point a été fait sur la restauration de la polychromie du retable. Une réunion de chantier s'est tenue le même jour à l'église avec la collaboratrice de Mme LE BEC, Mme KOWALCZYK et la paroisse pour valider la fin de la tranche de travaux n°1 du lot Maçonnerie – Pierre de Taille. L'entreprise MOULLEC est en cours de démontage de son échafaudage extérieur. Une aire de stockage sur place est définie avec la Paroisse et la Mairie pour que la Chapelle Nord soit utilisée pour le retour des boiseries restaurées. Pour information, la Commune s'est vu accorder une subvention supplémentaire du Conseil Départemental du Finistère de 20 000 €.

Restauration du chœur et des retables de l'Eglise Notre Dame - Attribution du lot électricité : Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de signer et notifier le marché auprès de l'entreprise qui sera jugée et évaluée comme étant la mieux-disante après analyse des offres.

Remplacement du tracteur tondeuse des services techniques : La commission de travail va poursuivre son étude sur les pistes d'une tondeuse hydrostatique à coupe frontale et ramassage centralisé et d'un robot tonte.

Projet d'acquisition foncière – Rue Notre Dame : M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de la parcelle d'une superficie de 307 m², cadastrée section AB sous le numéro 46, située rue Notre Dame, et propriété des conjoints KERNEIS. M. et Mme KERNEIS étant décédés, et la propriété étant actuellement en cours d'acquisition, nous nous devons de sécuriser cet accès par l'acquisition de cette parcelle. M. le Maire informe les élus qu'il a proposé aux conjoints KERNEIS, un prix d'acquisition de 1 000 € (*soit ≈ 3,25 € le m²*), auquel vient s'ajouter les frais de géomètre éventuels et les frais de notaire. Le Conseil Municipal délibère en ce sens.

Programme Voirie 2020 : M. Loïc BERNARD, Adjoint au Maire délégué à la voirie communale fait le point sur l'avancement des travaux dans le cadre du Programme Voirie. Ces travaux ont été réalisés de manière un peu précipités et désorganisés. Une explication s'est tenue avec le conducteur de travaux. Des chantiers plus importants

sont certainement passés devant nous. La rue Loeïz Ar Floch a été reprise entièrement facilitant l'accès au nouveau parking à l'arrière du terrain de football.

Restauration du complexe vestiaires – buvette – club house au terrain de football : validation de l'Avant-Projet Définitif et demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football : M. Christian LE

NAN, Adjoint au Maire délégué aux travaux présente aux élus l'Avant-Projet Définitif qui ressort à la suite de la commission bâtiments du 9 novembre dernier. Quelques retouches ont été effectuées sur le plan qui a reçu un avis favorable des architectes des Bâtiments de France. L'estimatif de coût transmis par M. NGUYEN fait état d'un montant total HT de travaux de 328 700 €. Il tient compte de l'ensemble des remarques qui ont pu être émises en amont. M. le Maire propose donc à l'assemblée d'adopter l'Avant-Projet Définitif tel que présenté.

De plus, Luc PAGE (*ING Concept*) a finalisé son étude de sol pour la réhabilitation de l'assainissement semi collectif du vestiaire de football intégrant la Maison Pour Tous et l'atelier communal. L'estimatif de coût transmis fait état d'un montant total HT de travaux de 36 000 €.

Une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (*FAFA*) via la Ligue de Bretagne de Football et le District du Finistère va être sollicitée.

Le Conseil Municipal valide donc l'Avant-Projet Définitif tel que présenté, autorise M. le Maire à déposer le Permis de Démolir du bâtiment actuel et le Permis de Construire du futur complexe auprès du service instructeur et à lancer la consultation des entreprises.

Commission Affaires sociales : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire déléguée à cette commission fait un point sur la réunion qui s'est tenue le jeudi 3 décembre en Mairie. Cette commission s'est tenue pour donner suite aux remontées sur le report du repas du CCAS. Pour la Commission, le repas du CCAS est un moment de convivialité et d'échange, et préfère attendre une meilleure visibilité pour proposer une nouvelle date. Ce repas se fera par le biais d'un traiteur.

De plus, les personnes fragiles (*personnes âgées, en situation de handicap, ...*) qui se sentent isolées ou privées d'aide de leur famille ou de leurs amis sont invitées à solliciter les services de la Mairie afin d'organiser leur quotidien pour limiter contacts et déplacements.

Enfin, la préparation des colis de Noël se fera le mercredi 16 décembre à partir de 14h00 en Mairie. 54 colis seront à réaliser. 8 colis prendront la direction des maisons de retraite, composés de verres gravés, chocolat de l'école et calendrier 2021 de la collectivité. Les autres colis seront réalisés par le biais de la Cave de Landi et distribués si la situation le permet par les membres du CCAS.

Report de la prise de compétence PLUi : La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021. L'article 7 de la loi prorogeant l'état d'urgence fixe une nouvelle échéance pour ce transfert → le 1^{er} juillet 2021. Les communes membres de l'intercommunalité peuvent toutefois décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens dans les 3 mois précédents cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. Ce sera le cas de la CCPL qui, dans sa séance du mois de Décembre, va délibérer pour acter cette prise de compétence, non pas au 1^{er} juillet 2021, comme le droit l'indique, mais au 1^{er} janvier 2022. Ce délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2021, laissera le temps aux collectivités qui ont entrepris une modification ou une révision de leur document d'urbanisme d'achever leur procédure avant de se lancer dans une démarche collective de PLUi.

Projet culturel à l'école Notre Dame : Pour donner suite à la discussion qui s'est tenue lors de la séance du mois d'octobre, Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires informe les élus que l'école va bénéficier d'une subvention dans le cadre du projet PEAC – Parcours d'Education Artistique et Culturel pour un montant de 900 €.

Distribution du Keleier : Comme chaque année, les élus distribueront le dernier Keleier de l'année à l'ensemble des foyers bodilisiens avant les fêtes de Noël.

Illuminations de Noël : Les illuminations de Noël seront mises en service une semaine plus tôt que prévu. Le bourg revêtira ses habits de lumière à compter de vendredi prochain à la tombée de la nuit.

Cérémonie des vœux du Maire : Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la cérémonie des vœux du Maire qui se tient habituellement le premier vendredi de l'année est annulée. M. le Maire présentera ses vœux à la population par voie de presse dans le Keleier du mois de Janvier.